

Inondations : toutes les filières agricoles touchées en Ile-de-France

03/06/2016 |  Terre-net Média

Paris, 3 juin 2016 (AFP) - Les grandes cultures, le maraîchage, l'arboriculture comme l'élevage sont touchés par les inondations en Ile-de-France, ont déclaré vendredi les professionnels, demandant à l'Etat d'étudier les indemnités possibles.

Dans un communiqué commun, la Chambre interdépartementale d'Agriculture, la FDSEA et les JA (Jeunes agriculteurs) d'Ile-de-France « interpellent les services de l'Etat pour qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires afin de faire reconnaître le caractère exceptionnel de cet événement climatique, et d'étudier, en lien avec la profession agricole, les voies d'indemnisation possibles ».

Dans les grandes cultures de **blé**, d'**orge** ou d'**avoine**, « de nombreux hectares de céréales sont versés ». Le **pois de printemps** « est asphyxié et devient jaune », tandis que des maladies se développent notamment dans la **féverole**, selon la profession.

Pour les maraîchers, ces **pluies excessives** ont plus d'impact qu'une crue en hiver où les plantations sont minimales car au printemps ce sont les plants prêts à être vendus qui sont concernés. Ainsi les **fraises de plein champ** et autres **fruits rouges** et les **salades** sont dévastés. « Les producteurs situés dans les vallées de la Mauldre, de l'Yvette et de la Seine sont les plus touchés », indique le communiqué.

La **cerise francilienne** se fera également rare sur les marchés cette année. La variété Burlat, précoce et à l'approche de la maturité, est la plus touchée, mais un début d'éclatement a commencé pour les variétés plus tardives comme la Stark. « Les arboriculteurs comme à Vernouillet, dans les Yvelines, subissent une perte totale de leur production », soulignent les organisations professionnelles.

Enfin, les éleveurs subissent eux aussi les conséquences des intempéries avec de « fortes **pertes de fourrages**, des pâtures d'été aux foins de cet hiver », ce qui va les contraindre à acheter de la nourriture pour leurs bêtes alors même que leur filière est déjà en difficulté.

Orama dénonce "l'extrémisme réglementaire" de l'Etat dans l'entretien des cours d'eau

Dès mardi, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll a « assuré les agriculteurs touchés par ces intempéries de la pleine mobilisation de l'Etat », dans un communiqué. Il a affirmé qu'une prise en charge serait « possible, dans les départements concernés, après étude par le Comité national de gestion des risques en agriculture des demandes de reconnaissance de l'état de calamité agricole pour les pertes éligibles au fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) ».

Pour l'association Orama, qui représente les **producteurs de céréales et oléagineux**, il va cependant falloir trouver des solutions pour prendre en compte dans un certain nombre de cas les dommages subis par les producteurs victimes d'inondations en grandes cultures qui « ne sont pas éligibles aux indemnités des FNGRA ».

Au-delà, les circonstances actuelles conduisent l'association « à dénoncer l'extrémisme réglementaire dont a fait preuve l'Etat ces dernières années en matière d'entretien des cours d'eau et des fossés », qui a selon elle « peu à peu étouffé (...) le réalisme et le pragmatisme des gens de terrain, qui auraient pu atténuer aujourd'hui le débordement des cours d'eau ».

A lire aussi >>> [Inondations : les agriculteurs ont les pieds dans l'eau... et le font savoir](#)